



Avis sur horaires de travail assez flous

Par **ClaireTT**, le **20/04/2016** à **16:49**

Bonjour,

Je viens de commencer un nouveau travail, un CDD de 6 mois (avril>septembre) au 35h mais avec un rythme assez particulier. J'ai beau faire des calculs, je m'y perds, je ne retombe pas sur mes pattes et j'ai la vague impression de me faire rouler dans la farine.

Déjà il faut savoir que je suis payée au smic, 800€ de moins que mon précédent poste (diplômée BAC+5 sur Paris). Pole Emploi me payait plus et j'avais encore 9 mois de droit mais j'avais besoin de reprendre une activité, le chômage se faisant long...

Donc mes horaires sont 9h-18h tous les jours, et une semaine sur deux le vendredi est en RTT. Soit une semaine 1 semaine de 40h puis une de 32h. Sauf que l'entreprise a décidé de supprimer les RTT mi avril à fin Août en contre partie d'une 6ème semaine de vacances, prises en ce mois d'avril. C'est une bonne idée direz-vous, mais ca me fait faire du 40H semaine et je trouve que ca fait beaucoup de RTT qui saute durant ces prochains mois par rapport aux 5 jours obtenu pour cette semaine de vacances supplémentaires...

Je pars du principe que durant mon CDD de 6 mois j'ai droit à :

- 2 RTT par mois (car 4,33 semaines par mois)
- Je déduis : l'unique RTT que j'ai eu en avril (1) + le 6 mai la société fait le pont (1) + la 6eme semaine de vacs (5) + surement 1 RTT fin août (1) et 2 RTT en Septembre.
- Soit 10 RTT utilisés sur les 12

Je ne comprends pas pourquoi cette semaine, et ce vendredi le 22 avril, je n'ai pas droit à mon RTT notamment.

Et j'ai beau calculer les heures que je vais effectuer les prochains mois, on est bien au dessus. et ceux même après déduction des RTT pris en amont. Ma fiche de paie indique 151,67h

- mai 22 jours de 8h : 176h

- juin idem

- juillet 21 jrs : 168h

- aout : entreprise fermée les 15 premiers jours mais logiquement j'aurais cumulé assez pr être payé (2,5 jrs par mois d'après ce que j'ai lu soit 10 jours pile poil) : 23 jours dans le mois 184h

- septembre 22 jrs : 176h

Si quelqu'un peut m'aider, personne ne me répond vraiment au travail, on me dit que c'est normal. Je trouve cela un peu exagéré.

Merci par avance.

Claire

Par **P.M.**, le **20/04/2016** à **18:09**

Bonjour,

Je ne vois pas déjà comment il pourrait être question de RTT si votre temps de travail contractuel est basé sur 35 h...

D'autre part, votre salaire doit correspondre à votre qualification en rapport à la classification de la Convention Collective applicable et au minimum garanti...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **ClaireTT**, le **21/04/2016** à **10:25**

Bonjour,

Merci pour votre retour. En effet, ils me disent que ces vendredis sont des RTT mais je vous avoue débiter depuis peu dans la vie active, je m'y connais très peu... J'en suis arrivée à la conclusion que j'effectue tout d'abord une heure par semaine en trop, et ce n'est pas négligeable vu que je passe 2h30 dans les transports par jour. Car une fois le mois fini, une semaine de 40h + une semaine de 32h ca ne fait pas 35h mais 36h...

Et que pensez vous du RTT de cette semaine, demain 22 avril, qui n'est pas accordé ?

Aussi, je trouve un différentiel énorme entre les heures que je vais effectuer de mai à août (40h toutes les semaines puisqu'il n'y aura plus de RT le vendredi) et la prise anticipée de ces RTT à savoir 5 en avril (= 6ème semaine de congés annuelle) et le 6 mai (pont ascension).

Bon d'accord, ce mois-ci je fais peu d'heures avec les 5 RTT anticipés : 120h au lieu de 152. Mais ensuite, ca va me faire faire des mois de 168h pour mai et juillet, 176h pour juin. Août les 15 premiers jours l'entreprise est fermée dc CP, et ensuite les vendredi non travaillés devraient revenir à la normale.

C'est une petite structure de 10 personnes, il n'y a pas de représentants du personnel, la comptabilité est externalisée. Je ne veux pas créer un esclandre mais faire ce qui est juste. il n'y a rien de plus désagréable que d'aller travailler avec la sensation de se faire berner... :/

Par **P.M.**, le **21/04/2016** à **11:16**

Bonjour,

Donc, contrairement à ce que vous indiquiez votre contrat n'est pas de 35 h ou au moins l'horaire pratiqué revient à 36 h...

Si pendant 4 mois et demi vous n'avez pas la journée de repos toutes les 2 semaines, effectivement le compte n'y est pas avec une 6° semaine d'autant plus qu'il manque la majoration pour l'heure supplémentaire, il faudrait donc demander des explications à l'employeur autrement je ne vois pas comment vous pourriez en avoir et pourriez réclamer

votre dû...

Par **ClaireTT**, le **21/04/2016** à **14:23**

Oui pourtant sur mon bulletin de salaire c'est bien inscrit 151,67h et 35h sur mon contrat.

Arf c'est délicat, à peine arrivée de demander des explications... En+ j'ai fini à 20h30 le jeudi de ma première semaine et j'ai bien compris que je ne récupérerai pas ces heures, c'est ainsi que ça fonctionne. Mais je ne veux pas faire 40h tout l'été si ce n'est pas justifié ./

Par **P.M.**, le **21/04/2016** à **17:03**

En tout cas, vous pourriez attendre la fin de la période d'essai pour évoquer le problème et même le terme du CDD en notant vos horaires jours après jour...